

Le plan pénitentiaire

PRÉSENTATION



Conseil des ministres
du 12 septembre 2018

Retrouvez-nous sur :
justice.gouv.fr

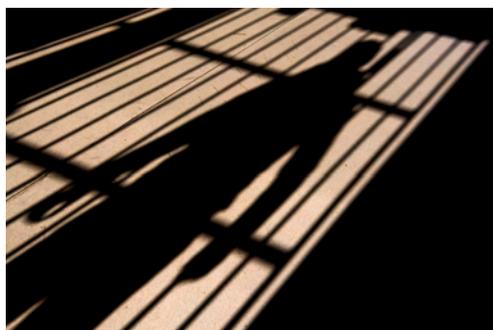
01

Nouvelle politique des peines

Le Président de la République, lors de son discours prononcé à l'école nationale d'administration pénitentiaire à Agen, le 6 mars dernier, a fixé les grandes orientations de la politique pénitentiaire : redonner du sens à la peine, s'assurer de son effectivité et garantir, en toute circonstance, la dignité des personnes.



Ce projet de loi sera en discussion au Sénat le 9 octobre. Il pourrait être définitivement adopté d'ici la fin de l'année.



Constats et objectifs

Redonner du sens à la peine, c'est l'objectif de la nouvelle politique des peines mise en place dans le projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme de la Justice.

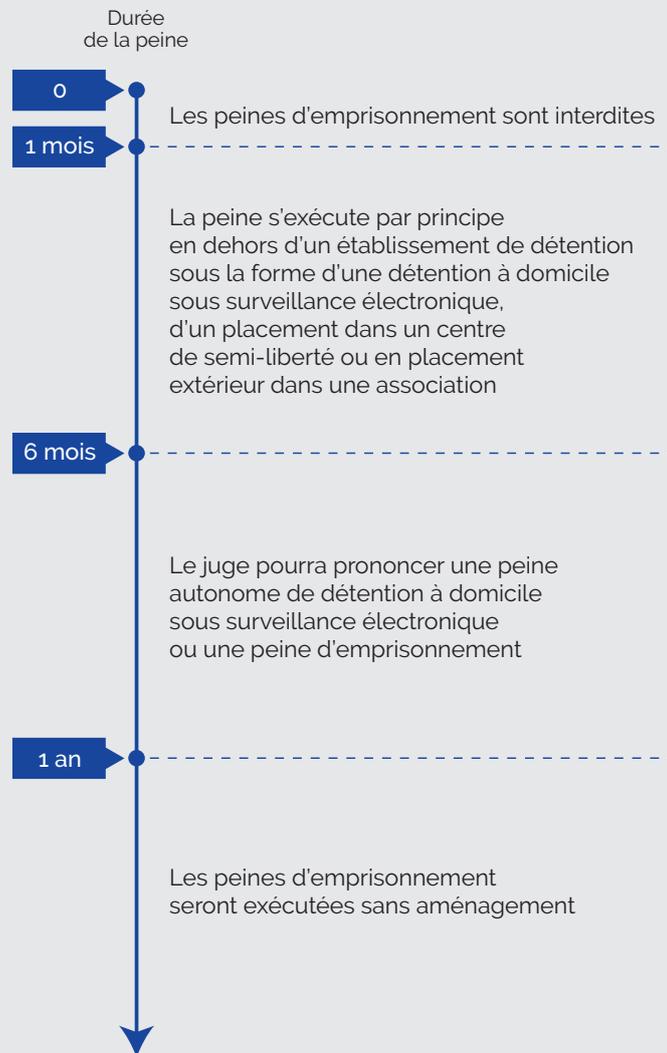
Le projet de loi vise à redonner du sens à la peine en évitant que les peines de moins de six mois soient exécutées en détention tout en assurant une exécution effective des peines supérieures à 1 an. Il doit également favoriser la mise en place de véritables parcours des peines pour éviter les « sorties sèches ».

L'étude d'impact du projet de loi évalue que le nombre de détenus devrait baisser d'environ 8 000.

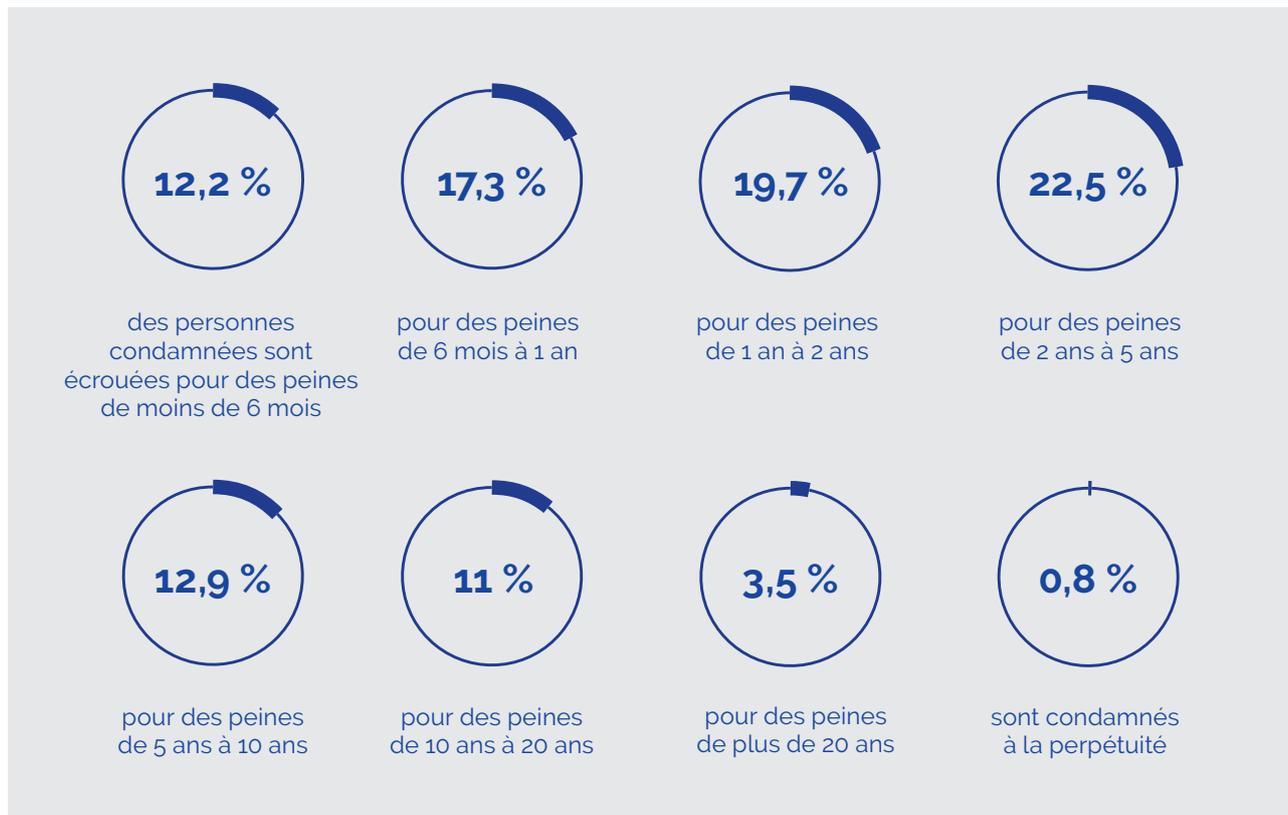
Ce projet de loi devra être accompagné d'une réelle mobilisation des juridictions et des services d'insertion et de probation. Ils se réuniront au sein des commissions d'exécution et d'application des peines pour parvenir à une véritable régulation carcérale.

Instaurer une nouvelle échelle des peines

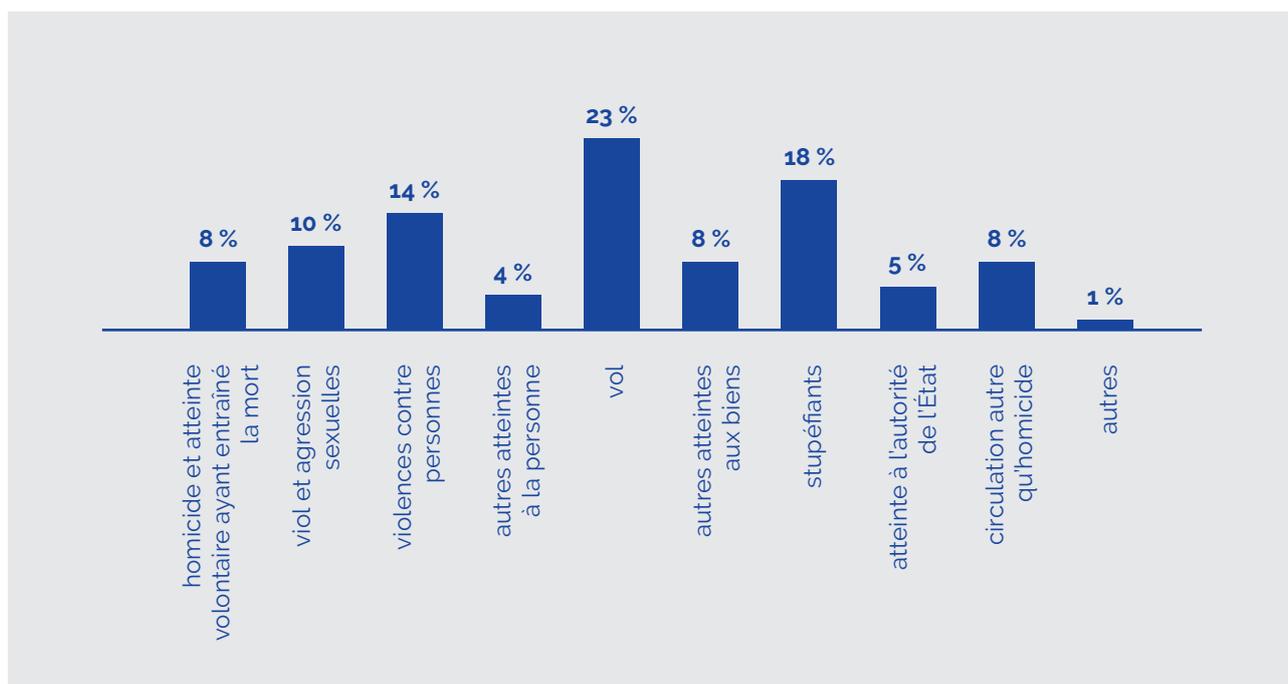
Le projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme de la justice réécrit l'échelle des peines pour éviter des courtes peines d'emprisonnement qui n'empêchent pas la récidive et peuvent être très désocialisantes.



Répartition selon la durée de peine prononcée



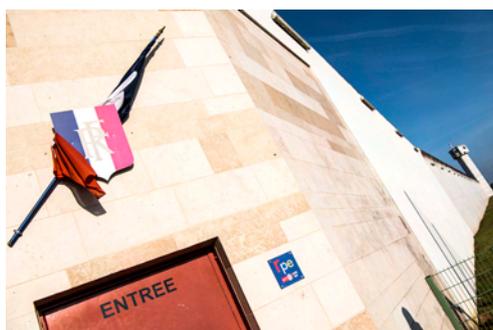
Répartition selon les infractions principales



02

Conduire une stratégie immobilière globale

La nouvelle politique des peines s'accompagne d'une stratégie immobilière ambitieuse à partir d'une réflexion renouvelée quant à la nature des établissements et des régimes de détention qui y sont mis en œuvre.



Le Président de la République a fixé un objectif de construction de 15 000 places sur deux quinquennats.

D'ici 2022, 7 000 places seront livrées et les projets permettant la réalisation des 8 000 autres seront lancés.

Plus de 1,7 milliard d'euros de crédits d'investissement sont mobilisés d'ici à la fin du quinquennat.

Ce programme permet l'évolution du parc pénitentiaire.

Aujourd'hui, il existe 3 types d'établissements :

- les maisons centrales pour les condamnés les plus dangereux ;
- les centres de détention pour les condamnés à des peines de plus de deux ans ;
- les maisons d'arrêt pour les personnes prévenues en attente de jugement et les condamnés à des peines n'excédant pas deux ans.

Le programme immobilier pénitentiaire crée de nouveaux types d'établissements pour mieux adapter les régimes de détention.

Le président de la République a fixé un objectif de construction de 15 000 places sur deux quinquennats

D'ici 2022, 7 000 places seront livrées et les projets permettant la réalisation des 8 000 autres seront lancés



Les SAS, structures d'accompagnement vers la sortie

Ces SAS accueilleront des condamnés à des peines de moins d'un an ou des condamnés à des longues peines qui finissent leur temps de détention.

2000 places

Ils seront situés en agglomération afin d'accueillir des intervenants extérieurs pour préparer de manière active la sortie. Par exemple, les associations de lutte contre les addictions pourront assurer une prise en charge adaptée. Les détenus pourront également bénéficier d'une formation professionnelle. Enfin, l'autonomisation sera encouragée pour faciliter le retour à la vie sociale.

Les quartiers de confiance dans les centres pénitentiaires

Le programme prévoit de construire des centres pénitentiaires avec une prise en charge adaptée des détenus. L'ensemble de l'outil pénitentiaire doit, en effet, être tourné vers la réinsertion grâce à la plus grande individualisation possible du parcours, du prononcé de la sanction au terme de son exécution, avec un suivi tenant compte de la nature de l'infraction, de sa gravité, de l'auteur de cette infraction, de la situation dans laquelle il est et de son évolution.

Ces centres pénitentiaires accueilleront à la fois des prévenus et des condamnés. Mais, pour chacune de ces populations, il existera des quartiers de confiance.

Dans ces quartiers, les déplacements se feront à l'aide de badges, comme cela existe dans certains pays, à l'instar des Pays-Bas. Les détenus pourront accéder à des espaces d'atelier permettant de développer une réelle activité professionnelle. La sécurité sera adaptée au profil de ces détenus.

Il n'y aura pas, par exemple, systématiquement de barreaux aux fenêtres des SAS ou des quartiers dits de confiance.

Les prisons expérimentales centrées autour du travail

Le programme prévoit, enfin, de construire deux prisons intégrant des entreprises partenaires pour développer un dispositif de prise en charge par le travail en détention et qui se poursuivra après la libération.

360 places

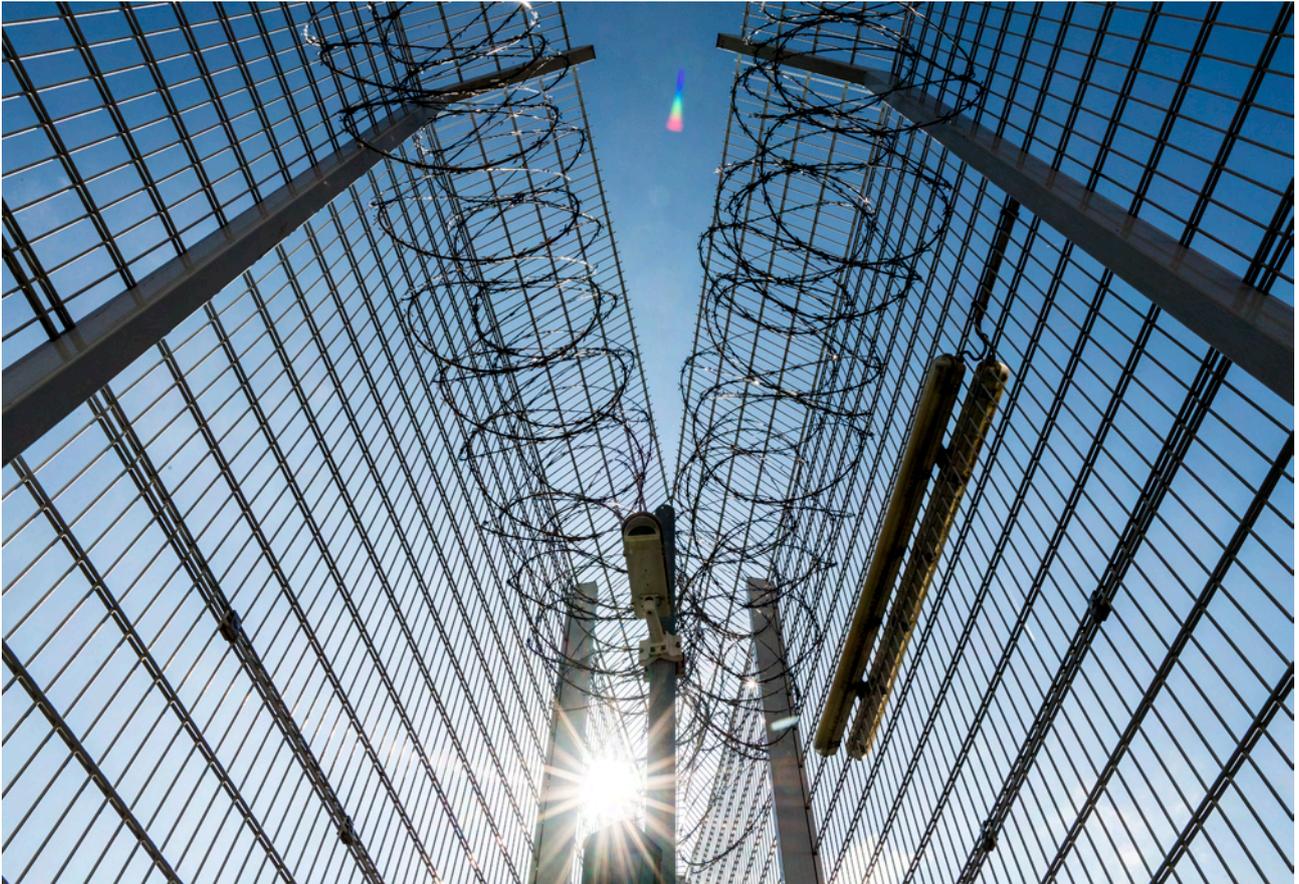
De nouvelles maisons d'arrêts

Ce programme construit également des maisons d'arrêt « classiques » avec un haut niveau de sécurité dans les régions où elles s'avèrent nécessaires.

2500 places

Dans le même temps, les règles d'affectation des détenus présentant un risque particulier d'évasion seront adaptées pour permettre de les placer dans les établissements les plus sécurisés, indépendamment de leur statut pénal de prévenu ou de condamné.

À l'issue de ce programme, nous bénéficierons d'un parc immobilier pénitentiaire adapté à la réalité des besoins, à la nature de la prise en charge que nous entendons offrir aux différentes populations détenues.



Renforcer la sécurité des établissements

Une action résolue a été engagée pour renforcer la sécurité des établissements pénitentiaires :

- le budget 2018 a augmenté les fonds alloués à la sécurité des prisons de 10 millions d'euros ;
- le renseignement pénitentiaire a été professionnalisé et renforcé. Ses effectifs ont été augmentés dès 2017 pour parvenir à 307 agents. Dans le cadre de la loi de programmation, une centaine d'agents supplémentaires seront recrutés d'ici 2020 ;
- en 2018, la capacité d'évaluation des détenus terroristes et radicalisée aura été doublée pour permettre d'évaluer 250 détenus par an et 450 places dans des structures étanches du reste des détentions auront été créés ;
- des dispositifs enfin efficaces de brouillage des téléphones portables vont commencer à être déployés ;
- un marché a été passé pour acquérir des dispositifs de lutte contre les drones ;
- la doctrine d'emploi des équipes de sécurité pénitentiaire est en cours de révision pour prévoir leur armement à l'occasion des transfèrements médicaux ;
- l'administration centrale va être réorganisée pour créer un pôle sécurité cohérent et renforcé pour mettre en œuvre une gestion plus dynamique des profils à dangerosité particulière.

03

Faciliter la réinsertion des détenus

Des actions concrètes seront menées pour faciliter la réinsertion des détenus.

Étendre l'exercice du droit de vote

L'extension de l'exercice du droit de vote par les détenus sera mise en œuvre conformément à la volonté exprimée par le Président de la République. Un travail, mené avec le ministre de l'Intérieur, va permettre de mettre en œuvre un dispositif spécifique de vote par correspondance au sein des structures pénitentiaires dès les prochaines élections européennes.

L'activité, autour du travail et de la formation, renforcée

La formation professionnelle, dont les responsabilités ont été précisées par la loi de 2014, est un enjeu fondamental. Un travail est mené avec les régions pour mettre en œuvre des objectifs partagés avec un effort d'investissement de l'État.

Une agence du travail d'intérêt général et du travail en détention créée en octobre

L'agence aura pour mission de mobiliser l'ensemble des acteurs, monde de l'entreprise et secteur associatif, pour améliorer l'offre de travail en détention.

Elle aura également pour mission de prospecter, sur le terrain, des postes de travail d'intérêt général.

L'agence s'appuiera, au niveau central, sur un conseil des partenaires publics et privés.

Ces postes seront ensuite accessibles sur une plateforme numérique qui permettra aux juges et aux conseillers d'insertion et de probation de connaître à tout moment l'offre de TIG disponible.

Améliorer la prise en charge des détenus présentant des troubles psychologiques et psychiatriques

Un travail a été engagé avec le ministre de la santé pour améliorer la prise en charge des détenus présentant des troubles psychologiques ou psychiatriques. Un volet de la feuille de route pour la santé mentale et la psychiatrie concerne spécifiquement les détenus. Un rapport de l'inspection générale de la justice et de l'inspection générale des affaires sociales doit permettre de faire le bilan des unités hospitalières spécialement aménagées (UHSA) qui prennent en charge les détenus souffrant de troubles psychiatriques.



04

Réflexion sur les métiers pénitentiaires

Le plan pénitentiaire mené par le Gouvernement est ambitieux et puissant. Cette mobilisation sans précédent doit aller de pair avec une réflexion sur les métiers pénitentiaires afin de permettre aux agents qui les exercent d'accompagner ce changement et de valoriser leur investissement.

Service d'insertion et de probation

1 500
créations de postes

- Pour renforcer l'efficacité des peines, 1500 emplois seront créés pour accroître les effectifs des services pénitentiaires d'insertion et de probation dans le cadre de la loi de programmation et de réforme de la justice. Les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation accéderont à la catégorie A en 2019. Au-delà, il faut poursuivre le travail déjà engagé d'élaboration de nouveaux référentiels des pratiques opérationnelles des services pénitentiaires d'insertion et de probation.
- Une réforme de la chaîne de commandement est initiée pour mieux reconnaître la responsabilité de l'encadrement.
- Un ensemble de mesures indemnitaires a également été acté, dans le cadre du relevé de conclusion signé le 29 janvier dernier, pour prendre en considération la spécificité et les conditions d'exercice des surveillants pénitentiaires, notamment. Ce sont ainsi plus de 32 millions d'euros qui sont débloqués sur le quinquennat en vue de revaloriser certaines primes et de favoriser l'attractivité et la fidélisation des agents sur les zones les plus déficitaires.

Au-delà, il faut poursuivre le travail déjà engagé d'élaboration de nouveaux référentiels des pratiques opérationnelles des services d'insertion et de probation. Il faut faire évoluer le métier de surveillant qui doit être l'acteur de premier niveau de la réinsertion.

Mesures pour l'administration pénitentiaire



La gestion des détenus radicalisés et violents améliorée

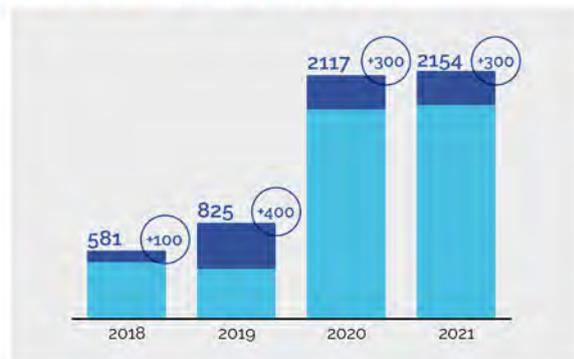
- La capacité d'évaluation des détenus terroristes et radicalisés doublée pour permettre d'évaluer 250 détenus par an
- Un quartier d'évaluation spécifique mis en place pour évaluer la dangerosité des détenus radicalisés de droit commun
- La capacité de prise en charge de ces détenus renforcée : au-delà des 150 détenus extrêmement dangereux qui ont vocation à être placés en quartier d'isolement, les profils dangereux ou prosélytes seront pris en charge dans des quartiers totalement étanches (objectif : 1500 places)
- 450 places pour gérer ces profils dangereux dès la fin 2018

La sécurité des agents en détention renforcée

- Les dotations individuelles renouvelées (gilets pare-balles à port discret, chaussures magnum, équipements de protection...)
- Les moyens techniques renouvelés (alarmes portatives individuelles, émetteurs-récepteurs, téléphones portables avec géolocalisation pour missions extérieures...)
- Les équipements de sécurité améliorés (passe-menottes dans tous les quartiers sensibles, armoires de porte...)
- Le dispositif des fouilles dans les établissements pénitentiaires renforcé après évaluation parlementaire afin d'effectuer des fouilles inopinées de cellules
- La contribution des surveillants aux prises de décision concernant la population pénale renforcée

1100 emplois supplémentaires de surveillants sur 4 ans

Soit un effort de 43 M€ par an à partir de 2021.



Les dispositifs indemnitaires réévalués

Montant global des dispositions : 32 M€

- **+2 pts** La prime de sujétion spéciale revalorisée de 2 points sur 4 ans pour le personnel en tenue, dont 1 point sur les 12 premiers mois
- **1400 €** Le taux de base de l'ICP (indemnité pour charge pénitentiaire) porté à 1400 €
- **36 €** La prime de dimanche et jours fériés est portée de 26 à 36 €

Un dispositif de fidélisation instauré

dans les zones et les établissements les plus tendus en matière de ressources humaines

L'enveloppe initiale est doublée

2,8 M€

6 M€



Ministère de la Justice

Contact presse

Cabinet de la garde des Sceaux
01 44 77 63 15 - secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr

